



## Déclaration des élus CPE pour la CAPA du 16 juin 2017

Le SE-Unsa dénonçait l'an dernier un mouvement bloqué, entre autre par manque de création de postes. Nous étions en droit d'espérer cette année une situation plus fluide de par la dotation de 13 postes dans l'académie de Bordeaux. Force est de constater que la situation empire d'année en année.

Comme vous nous l'avez si bien expliqué lors du groupe de travail du 11 mai : « *un CPE n'est pas un personnel comme les autres. Il est plus sensible aux problématiques de conflits avec la direction, avec les enseignants ou ses propres collègues* ». Certes, « *deux CPE en conflit ne peuvent rester sans se parler* ». Certes, « *un certain nombre de collègues n'entendent pas qu'ils sont en souffrance* ». Certes, « *certaines CPE causent même de la souffrance autour d'eux* ». Cependant, le mouvement ne doit pas servir à régler des problèmes relationnels, des situations médicales ou sociales. Nous vivons cette année une situation sans précédent que les commissaires paritaires CPE du SE-Unsa ne peuvent cautionner. Pour la première fois, Monsieur le Recteur décide d'un mouvement d'office prévu règlementairement, en ajoutant un vœu pour un collègue de l'académie et en en mutant d'office un second. Loin de nous l'idée de remettre en cause l'accompagnement proposé notamment en termes d'écoute, d'échanges et de volonté de bienveillance de la part du service des Ressources Humaines. D'ailleurs, nous tenons à remercier les différents services et les personnels du Rectorat que nous sollicitons régulièrement pour leur disponibilité et leur réactivité.

Toutefois, nous ne partageons pas votre argument de « *non dégradation de la situation personnelle et professionnelle* » de certains collègues suite à ces décisions imposées par la force. D'autant plus que ces décisions créent chez nos collègues CPE, un sentiment d'injustice et une impression d'opacité du mouvement... Loin de minorer les difficultés des collègues, l'augmentation des bonifications attribuées (5 à titre médical, 5 à titre social, 8 au titre des ressources humaines) se fait au détriment des autres collègues qui espèrent leur mutation, parfois depuis plusieurs années. Nous souhaitons dénoncer ce que nous et les collègues que nous représentons, qualifions d'une inégalité de traitement. En effet, comment leur expliquer l'attribution d'une bonification, deux années consécutives, sur un secteur particulièrement prisé ? Comment justifier que des collègues soient susceptibles d'obtenir des affectations à titre provisoire hors mutation d'office et hors mouvement alors que d'autres collègues, eux, se voient imposer une mutation, sans motivation disciplinaire ? S'il faut, comme vous nous l'avez dit, « *que les collègues acceptent de bouger* », pourquoi cette règle ne s'applique-t-elle pas à tous de façon équitable ? Comment défendre l'idée qu'une collègue venant du privé bénéficie d'un poste CDisé dans le public alors qu'elle n'a pas accompli ses six années et qu'elle soit ainsi affectée hors mouvement et au détriment des collègues contractuels du public et, encore une fois, dans une zone particulièrement attractive quand d'autres départements manquent cruellement de personnels ?

En outre, face aux perspectives énoncées par le nouveau gouvernement, nous ne pouvons que craindre un gel des postes a minima, des suppressions dans le pire des scénarii pour la rentrée 2018. Hors, seul un

plan conséquent de dotation d'emplois supplémentaires de C.P.E. pourra permettre de débloquer cette situation.

Le SE-Unsa maintient ses mandats sur le nombre nécessaire de CPE dans chaque établissement ainsi que sur un potentiel de remplaçants à la hauteur des besoins. Dans une académie fortement attractive, comment ne pas s'inquiéter des départements de la Dordogne et du Lot et Garonne laissés en déshérence : 8 postes vacants à l'entrée du mouvement dans le 24 et 9 dans le 47. Pour le SE-Unsa, un travail de réflexion conjoint est indispensable en amont du mouvement pour déterminer un calibrage judicieux d'entrants. L'an passé, en ne créant pas de poste, le Ministère a bloqué le mouvement face à un afflux de 15 collègues entrant à l'inter. Cette année, c'est l'effet inverse qui se produit. 17 postes ne sont pas pourvus par des titulaires sur ce projet de mutations. Nous continuons également à revendiquer le respect des règles du mouvement et des barèmes. Le nombre de mutations dans une académie ne peut se réduire à la dérogation aux règles mais doit se résoudre par un nombre de postes suffisants offerts au mouvement.

Enfin, pour la troisième année consécutive, nous déplorons le fait que les instances, parfois juste consultatives, soient de plus en plus tardives d'autant qu'elles ne garantissent pas toujours une affectation de qualité pour tous nos collègues. Nous portons également cette revendication pour les personnels de l'Administration Rectorale. A ce titre, nous demandons que le calendrier scolaire soit respecté.

En conclusion, à l'heure où une nouvelle majorité dessine sa politique en matière d'éducation, le SE-Unsa et sa fédération l'UNSA-Education, tiennent à réaffirmer qu'en matière d'éducation, ce sont moins les grandes réformes qui sont attendues que les moyens, le temps, les conditions d'amélioration de celles qui sont en cours. Tout retour en arrière serait doublement improductif.

Pour le SE-Unsa, les commissaires paritaires

Laurence GATINEAU

Christophe NOWACZECK

Claire JACOB

Nadia PORTE-LABORDE

